

Contrat de location

Local de société en lieu " Le Pont CFF 1 - 2950 Courgenay "
Propriété de la So Courgenay & Environs



Le locataire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Désire louer le local Le Pont CFF 1 aux dates suivantes :

Du

Heure :

Au

Heure :

but de la location :

La personne dont le nom figure ci-dessus est tenue pour responsable de l'application du règlement de location qui accompagne le dit contrat.

Le responsable du local est M. Gérard Jeannerat - Rte Cantonale 27 - 2884 Montenol

032 461 36 60 - 079 656 44 45 - gmv.jeannerat@bluewin.ch

Date :

Locataire :

Remise des clés le :

Locataire :

Encaissé :

Plus caution de : soit

Loueur :

Retour des clés le :

Loueur :

Caution rendue :

Remarque :

Locataire :

Contrat de location



Local de société en lieu " Le Pont CFF 1 - 2950 Courgenay "
Propriété de la So Courgenay & Environs

Le locataire s'acquitte du prix de location et d'une caution de CHF. 100.- lors de la prise des clés.

Le locataire s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et de signaler tout dégât qui lui sera alors déduit de la caution ou facturé.

Les jeux de balle sont strictement interdits à l'intérieur du bâtiment.

La salle, ainsi que les locaux annexes seront rendus propres et en ordre sous contrôle du dit « loueur ». Le locataire apporte ses sacs poubelle et les évacue, tout comme le verre vide ou tout autres déchets.

De manière à respecter le voisinage, la musique est interdite après 22H00 et le règlement de police concernant l'heure limite de 02H00 est applicable, sauf dérogation accordée par l'autorité communale.

L'encaissement d'entrées ou la vente de boissons ou d'aliments sont régis par le règlement communal et soumis à autorisation (patente).

Dans le cas d'une fête pour enfants ou mineur, un adulte responsable doit être présent tout au long de la manifestation pour le maintien de l'ordre.

Les règles cantonales contre la fumée passive sont applicables, y compris dans les locaux annexes comme le vestiaire et la cuisine

Il est interdit de sous-louer le local.

Les tarifs de location sont les suivants :

Un jour pour une location externe de la société : CHF. 120.-

Un week-end pour une location externe de la société : CHF. 200.-

Un jour pour une location interne de la société : CHF. 60.-

Un week-end pour une location interne de la société : CHF. 100.-

Pour confirmation que le locataire ait bien lu le dit règlement et s'engage à le suivre :

Locataire :